

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 19 MARS 1904.

Rapport de la Commission des Finances, et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1904.

(Voir les n^{os} 4 et 74, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants, et 40, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président; ALLARD, MESENS, VAN DEN NEST et LE CLEF, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1902 s'élevait à fr. 133,976,480-11, avec une majoration de fr. 3,245,910-03 sur le Budget pour l'exercice 1901.

Le Budget pour l'exercice 1903 s'élevait à fr. 143,544,348-85, soit une augmentation de fr. 9,567,868-74.

Le Budget pour l'exercice 1904, soumis à nos délibérations, s'élève à fr. 151,874,275-73. L'augmentation sur le Budget précédent est donc de fr. 8,329,926-88.

Cette augmentation provient :

1° A concurrence de fr. 2,904,592-88, de ce fait que la dotation a été portée à 0-30 p. c. alors qu'en 1903 elle n'était que de 0-20 p. c.

2° Des intérêts dus sur l'augmentation de la Dette ;

3° Des augmentations de 526,000 francs, proposées pour le service des pensions de divers départements ministériels ;

4° De l'augmentation de 368,000 francs relative à la pension des instituteurs communaux primaires, adoptés, etc., conformément à la loi du 25 avril 1901 ;

5° Enfin de la majoration de 200,000 francs pour intérêts sur cautionnements et consignations.

Au 1^{er} janvier 1904, la Dette consolidée s'élevait au capital de fr. 2,988,681,750 57
La Dette flottante à 22,576,000 »

Total . . fr. 3,011,257,750 57

auquel il faut ajouter la capitalisation des annuités restant dues aux

Compagnies de chemins de fer et aux Compagnies téléphoniques dont les réseaux ont été rachetés.

Au 1^{er} janvier 1903, cette capitalisation s'élevait à fr. 351,752,518-32.

En prenant un même chiffre au 1^{er} janvier 1904, nous aurions un total de fr. 3,363,010,268-89. Ce chiffre donnerait une augmentation de 117 millions 224,700 francs sur le chiffre établi au 1^{er} janvier 1903.

Le rapport fait à la Section centrale de la Chambre des Représentants établit la marche progressive de notre Dette consolidée et flottante depuis 1850. Il serait superflu de reproduire ces chiffres.

Avec la Section centrale nous pouvons dire que notre situation générale est excellente, mais il y a lieu d'insister pour qu'un amortissement régulier et suffisant soit opéré chaque année sur les ressources ordinaires.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 18 mars 1904, a voté le Budget par 88 voix contre 22.

Votre Commission vous en propose également l'adoption.

Le Rapporteur,
ÉMILE LE CLEF.

Le Président,
Chevalier DESCAMPS.